

Procès-verbal de l'assemblée publique  
de la Commission permanente du conseil municipal  
sur les finances, les services administratifs et le capital humain,  
tenue le mardi 12 juin 2007 à 18 h 30,  
Hôtel de ville, 275, rue Notre-Dame Est, salle du conseil, Montréal

---

**COMMISSAIRES PRÉSENTS**

M. Claude B. Piquette, vice-président  
Mme Maria Calderone, membre  
M. Laval Demers, membre  
M. Jean-Marc Gibeau, membre  
Mme Line Hamel, membre  
M. François Purcell, membre  
Mme Lise Zarac, membre

**COMMISSAIRES ABSENTS**

M. Bertrand A. Ward, président de la commission

**COLLABORATEUR PRÉSENT**

M. Robert Lamontagne, directeur principal, Service des finances et trésorier de la Ville

**CITOYENS PRÉSENTS**

Aucun

---

**1. Ouverture de l'assemblée**

À 18 h 35, le vice-président de la commission, M. Piquette, qui préside l'assemblée en l'absence de M. Ward, ouvre l'assemblée. Il souhaite la bienvenue aux personnes présentes.

Il invite les membres de la commission à se présenter. Puis, il présente M. Lamontagne, directeur principal du Service des finances.

Il rappelle le cheminement du dossier étudié par la commission qui adoptera ce soir ses recommandations sur la révision du processus budgétaire. Il indique ensuite le déroulement de la soirée.

Il remercie, au nom des membres de la commission, M. Lamontagne et son équipe pour avoir su présenter simplement un processus relativement complexe, en espérant que cela encouragera la participation des citoyens aux discussions sur les enjeux budgétaires.

**2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Sur une proposition de Mme Calderone, appuyée par M. Gibeau, l'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**3. Adoption du procès verbal de l'assemblée publique du 2 mai 2007 sur le processus budgétaire**

Sur une proposition de M. Gibeau, appuyée par M. Demers, le procès verbal est adopté à l'unanimité.

**4. Le processus budgétaire de la Ville de Montréal  
Adoption des recommandations**

M. Piquette rappelle que le processus budgétaire a fait l'objet d'une révision après une première année de mise en application dans le nouveau contexte de gouvernance de la Ville. En identifiant chacune des étapes selon un échéancier plus précis, les citoyens pourront plus facilement intervenir. L'objectif ultime du processus budgétaire, précise-t-il, est de confectionner un budget équilibré, en tenant compte des impératifs d'équité et d'efficacité, en vue d'améliorer la qualité des services aux citoyens, tout en respectant leur capacité de payer.

M. Piquette fait la lecture des recommandations :

« *Considérant que le processus budgétaire a fait l'objet d'une révision systématique après une première année de mise en application dans le nouveau contexte de gouvernance, la commission recommande :*

**R-1**

*Que l'administration municipale approuve le processus budgétaire tel que révisé par le Service des finances;*

*Considérant que la commission souhaite favoriser la participation des citoyens au processus budgétaire et que le calendrier qui accompagne le processus révisé par le Service des finances facilite cette participation, la commission recommande :*

**R-2**

*Que l'administration municipale respecte l'échéancier proposé par le Service des finances pour chacune des étapes du processus budgétaire;*

*Considérant la volonté de favoriser la compréhension et la discussion des enjeux budgétaires et financiers, la commission recommande :*

**R-3**

*Que le Service des finances veille à ce que les termes en usage soient bien définis et clarifiés afin de dissiper toute confusion, comme ce fut le cas, par exemple, entre les notions de cadre financier et de budget;*

*Considérant qu'il existe certains sujets d'intérêt commun entre la commission du conseil municipal sur les finances, les services administratifs et le capital humain et la commission du conseil d'agglomération sur les finances et l'administration, la commission recommande :*

**R-4**

*Que l'administration municipale considère la possibilité que les deux commissions réalisent conjointement certains travaux de compétence mixte. »*

Sur une proposition de M. Demers, appuyée par Mme Zarc, les recommandations sont adoptées à l'unanimité.

**5. Période de questions du public**

Aucune question.

**6. Période de questions des membres de la commission**

Aucune intervention.

Il remercie tous les participants, ainsi que M. Lamontagne et Mme Perreault du Service des finances, et les membres de la commission.

**7. Levée de l'assemblée**

M. Piquette remercie tous les participants, le Service des finances et tout particulièrement M. Lamontagne, directeur principal et trésorier de la Ville, ainsi que les membres de la commission.

Il rappelle que le rapport de consultation sera déposé auprès du conseil municipal qui décidera par l'entremise du comité exécutif des suites à donner aux recommandations de la commission.

Sur une proposition de M. Gibeau, appuyée par M. Purcell, l'assemblée est levée à 18 h 45.

---

**ADOPTÉ LE :** 5 SEPTEMBRE 2007

« original signé »

---

Claude B. Piquette  
Président de l'assemblée

« original signé »

---

Danielle Dionne  
Secrétaire recherchiste